



Le 20 avril 2007

Le soutien de l'industrie européenne des lampes à une politique active des pouvoirs publics en matière d'efficacité énergétique dans l'éclairage résidentiel

Le 1^{er} mars 2007, ELC ¹ annonce le premier engagement d'une profession à soutenir une politique gouvernementale allant vers plus d'efficacité énergétique pour l'éclairage dans l'habitat. Cette décision a donné lieu à une liste de questions, dont voici les réponses :

1. Pourquoi l'industrie a-t-elle décidé de faire cette annonce maintenant, et non avant ?

Pour l'industrie des lampes, l'arrivée des lampes à économie d'énergie a toujours été vue comme une évolution, et non une révolution. ELC et ses membres ont fait la promotion des lampes fluocompactes depuis plus de 25 ans. De plus, ELC travaille en étroite collaboration avec la commission européenne pour aider à la création des propositions de mesures d'exécution de la directive EuP (traitant de l'efficacité énergétique des produits).

Conformément aux priorités de la Commission, ELC a d'abord concentré ses efforts sur l'éclairage public et celui des bureaux. Il s'agit, en effet, des secteurs permettant les plus grandes économies d'énergie à court terme : ils représentent la plus grande part du marché des lampes à décharge, et sont composés d'acteurs facilement identifiables, au fort pouvoir de prescription.

Travailler sur l'éclairage domestique est bien plus complexe pour de nombreuses raisons ; à commencer par la taille du marché, la facilité de remplacement de certaines lampes spéciales, le peu de contrôles effectués par les autorités, la difficulté de modifier les habitudes des consommateurs, et également les limites des capacités de production.

ELC étudie actuellement en détail ces difficultés en liaison avec la Commission Européenne qui, depuis mai 2007 développe sa propre enquête en vue de rédiger une mesure d'application sur l'éclairage domestique.

Sur les prochains mois, ELC a été désigné pour travailler, avec les institutions européennes, à l'établissement d'objectifs énergétiques ambitieux pour l'éclairage domestique. Ces objectifs doivent suivre un échéancier réaliste pour l'industrie, ainsi que pour la chaîne logistique et le consommateur.

2. Qu'entend l'industrie par « Echancier réaliste » ?

ELC approuve le souhait de l'UE de voir adopter des exigences énergétiques minimum pour l'éclairage public et des bureaux d'ici 2008.

De la même façon, ELC soutient le calendrier de la Commission pour l'application de mesures d'exécution de la directive EuP dans l'habitat d'ici 2009. Dans ce cadre, ELC travaille à l'élaboration de scénarii permettant de définir des échéanciers réalistes, une transition progressive et assurant au consommateur la disponibilité des produits d'éclairage dont il a besoin.

3. Production : quelle est la consommation d'énergie nécessaire à la production d'une lampe fluocompacte, au regard de celle engendrée par la production d'une lampe à incandescence ?

¹ European Lamp Companies Federation est créée en 1985, et représente la voix de l'industrie des lampes en Europe. Ses adhérents emploient directement 50 000 personnes, et totalisent environ 95 % du marché de lampes en Europe, pour un chiffre d'affaire annuel de 5 milliards d'euros. Il s'agit de Aura, BLV, GE, Havells Sylvania, Narva, Osram et Philips. Pour plus de renseignements sur l'efficacité énergétique, rendez-vous sur www.elcfd.org.

La production d'une lampe à économie d'énergie consomme environ cinq fois plus d'énergie que celle d'une lampe à filament. Mais sachant qu'une lampe fluocompacte a une durée de vie 6 à 15 fois supérieure à celle d'une lampe à incandescence, la quantité d'énergie finalement nécessaire correspond à celle utilisée pour la production de 6 à 15 lampes classiques. Donc, la production de lampe fluocompacte est moins énergivore que celle de lampes à incandescence.

Ainsi, tout au long de son cycle de vie, une lampe fluocompacte a un impact environnemental moindre que celui d'une lampe à incandescence inefficace. Plus de 90 % de l'énergie consommée par une lampe l'est pendant sa phase d'utilisation. Sachant qu'une lampe fluocompacte consomme 80 % d'énergie de moins qu'une lampe à incandescence classique, l'économie est évidente.

4. Sur tout son cycle de vie, quelles sont les économies d'énergie réalisées grâce à l'utilisation d'une lampe fluocompacte à la place d'une lampe à incandescence standard sur l'ensemble de sa vie.

Bien que son prix d'achat soit plus élevé, l'utilisation d'une lampe fluocompacte standard permet d'économiser plus de 13 € par an, comparée à celle d'une lampe à incandescence énergivore. Une lampe à économie d'énergie d'une durée de vie de 6 ans permettrait ainsi d'économiser près de 80 € (100 W pour l'incandescence contre 20 W pour la fluorescence). Ce résultat est obtenu sur la base d'une utilisation continue de 3 heures par jour, avec un coût de l'énergie fixé à 0,15 €/kWh.

5. De nombreux consommateurs estiment que la qualité des lampes fluocompactes n'est pas encore satisfaisante. Existe-t-il des normes de qualité pour les lampes en Europe ?

Les membres d'ELC fabriquent des lampes conformes aux normes du CEN (Communauté Européenne de Normalisation) et de l'IEC (Commission Electrotechnique Internationale). ELC exhorte donc les autorités européennes à mettre en place un système de surveillance du marché efficace, protégeant les consommateurs de lampes non-conformes aux normes en vigueur.

6. Quelle part du marché européen représentent les lampes ayant une bonne efficacité énergétique ?

1/3 de toutes les lampes actuellement installées dans l'Union Européenne sont à bonne efficacité d'énergie.

7. Quelle part du marché européen représentent les lampes énergivores ?

Toutes les autres lampes sont énergivores, soit 2/3 du marché (66 %).

8. Quelle part du marché domestique européen représentent les lampes énergivores ?

Ce chiffre atteint 85 % dans les habitations.

9. ELC soutient-il l'éradication de toutes les lampes à incandescence ?

ELC ne soutient pas le bannissement pur et simple des lampes à incandescence, mais suit les recommandations de la Commission, qui prône la mise en place de seuils minimum d'efficacité énergétique, sans distinction de la technologie employée. Cela aura pour effet d'exclure de fait du marché européen les lampes les moins performantes. Chaque membre d'ELC peut avoir, évidemment, sa propre approche sur ce sujet.

10. Que pensent de cette position vos partenaires mondiaux ?

La mise en place de conditions minimales d'efficacité énergétique est généralement un sujet considéré comme important de par le monde. Néanmoins, les particularités géographiques et culturelles doivent être prises en compte. C'est pourquoi ELC travaille de façon étroite avec ses collègues en Amérique, Chine, Australie, et Japon, pour partager les expériences, notamment en matière de protection du consommateur, et de communication vers le grand public.

11. Soutenez-vous la position actuelle de la Californie et de l'Australie, qui légifèrent pour l'interdiction totale des lampes à incandescence ?

Les gouvernements de Californie et d'Australie n'ont pas appelé à l'exclusion des lampes à incandescence. Tout comme l'Union Européenne, ils travaillent à la mise en place de nouvelles exigences énergétiques pour les lampes. ELC soutient cette action, mais rappelle qu'elle doit suivre un échéancier réaliste, tant pour la production industrielle que pour la chaîne logistique et les consommateurs.

12. Quels moyens d'action préconisez-vous pour l'Europe ?

En plus de travailler avec la Commission européenne à la mise en place des mesures d'exécution de la directive EuP dans l'éclairage, ELC encourage aussi les institutions financières, administratives et gouvernementales, à promouvoir les vecteurs de développement tels que :

- des prêts à faibles taux d'intérêt pour l'efficacité énergétique, et une TVA réduite sur les technologies d'éclairage économes en énergie, tant pour le grand public, que pour les industries. ELC soutient ainsi le plan d'action d'efficacité énergétique proposé par la Commission, qui vise l'utilisation d'une fiscalité cohérente (recours au crédit d'impôt par exemple) pour encourager l'industrie de l'éclairage à développer la production d'équipements énergétiquement performant.
- Des fonds d'investissement environnementaux (Green Investment Fund, GIF), pour encourager l'investissement dans les technologies peu consommatrices, et dans des projets environnementaux innovants.
- Utility schemes with pay back over electricity bill such as Energy Services Companies (ESCOs).

Les gouvernements peuvent également inclure l'éclairage, en tant que priorité, dans leurs plans nationales d'efficacité énergétique, attendus fin juin 2007 (obligation de la directive services).

13. Que comptez-vous faire pour faire prendre conscience au consommateur de son rôle à jouer dans les économies d'énergie ?

Les membres d'ELC se sont engagés à fournir la plus grande gamme possible de produits à bonne efficacité énergétique pour l'habitat en Europe. Tous travaillent, accompagnés par ELC et de nombreux partenaires, à la constitution et à la diffusion d'une meilleure information sur les enjeux énergétiques, en communiquant sur le programme énergétique et le potentiel d'économies (financières et énergétiques) qui peuvent être réalisées. Il est capital que le consommateur soit motivé.

En parallèle, ELC travaille avec les acteurs de l'éclairage (comme la fédération des fabricants de luminaires et de ballasts, les grossistes, les fournisseurs et les installateurs), pour diffuser l'information sur l'efficacité énergétique, et renseigner le consommateur, qui veut en savoir plus sur les technologies de l'éclairage économes en énergie. ELC travaille en partenariat avec tous ceux qui influencent le comportement d'achat des consommateurs : ONG, media ; et soutient les différentes campagnes d'information.

14. A quel problème de capacité de production faite-vous allusion ?

Les entreprises qui opèrent dans le secteur de l'industrie de l'éclairage ont toujours soutenu l'innovation, et fait des efforts pour développer les meilleures technologies nouvelles, impliquant des changements de fabrication. L'évolution vers plus de lampes fluocompactes dans la maison aura également des conséquences importantes pour les entreprises membres d'ELC, qui produisent actuellement 8 fois plus de lampes traditionnelles que de fluocompactes. Ce sera un vrai défi pour chacun que de réussir cette adaptation dans le temps imparti, au regard des intérêts des employés, des fournisseurs et du consommateur.

15. Y'aura-t-il des fermetures d'usines en Europe ?

L'accroissement très important de la production de lampes fluocompactes au détriment des lampes à incandescence va nécessiter de grands changements dans les chaînes de

production des membres d'ELC. Ce sera un vrai défi pour chacun que de réussir cette adaptation, au regard des intérêts des employés, des fournisseurs et du consommateur.

16. Combien d'usines fabriquent-elles actuellement en Europe des lampes à incandescence?

Actuellement en Europe, 10 usines fabriquent des lampes à incandescence et 6 des composants de base.

17. Cette transition aura-t-elle un impact négatif sur la situation globale de l'emploi en Europe ?

Un changement vers plus de lampes fluocompactes nécessite de grands changements dans les chaînes de production des membres d'ELC. Ce sera un vrai défi pour chacun que de réussir prudemment cette adaptation.

18. Quelle est la place des LED dans ce débat ?

Les LED sont actuellement utilisées dans certaines applications spécifiques (comme la signalisation routière, les téléphones mobiles, etc.), et disposent d'un réel potentiel dans le futur de l'éclairage. Néanmoins, cette technologie nécessite encore de nombreux développements avant de pouvoir être utilisée, à coût de remplacement égal, comme lampe dans les habitations.

19. Le grand problème posé par les lampes fluocompactes est leur mise au rebut, du fait de la présence de mercure dans ces lampes.

- Le bénéfice global généré par l'utilisation d'une lampe fluocompacte dépasse largement l'impact écologique de la faible quantité de mercure qu'elle renferme. Seul le mercure permet à la lampe de diminuer convenablement sa consommation d'énergie. Les lampes de classe A utilisent une faible quantité de mercure par lampe, largement en deçà de la limite récemment imposée de 5 mg.
- L'industrie des lampes a mis en place un système paneuropéen de recyclage de l'ensemble des lampes à décharge (incluant les fluocompactes), pouvant recycler le mercure tout comme les autres métaux, le verre, etc. dans le cadre de ses obligations au regard de la directive DEEE².
- Toutes les lampes fluocompactes sont fournies avec le marquage de la « poubelle barrée », indiquant que le consommateur ne doit pas les jeter avec le tout-venant, mais séparément, selon l'existence de filières spécifiques locales.
- De plus, chacun sait que la production d'électricité émet du mercure. Ainsi, l'utilisation d'une lampes à incandescence entraîne une émission de mercure deux fois supérieure à celle générée par une lampe fluocompacte (combinant le mercure présent dans la lampe, et celui émis lors de son utilisation).

20. Pourquoi les lampes fluocompactes coûtent-elles si cher ? Leur prix va-t-il baisser ?

Le prix des fluocompactes a baissé durant ces dernières années et est devenu très intéressant quand on considère que le remplacement d'une lampe à incandescence de 100W par une fluocompacte de 20W permet de réaliser une économie de 80 € sur la durée de vie de la lampe.

21. Certains consommateurs n'apprécient pas la qualité de la lumière émise par les lampes fluocompactes. Devient-elle plus agréable ? Ressemblera-t-elle un jour à celle des lampes à incandescence ?

La qualité de lumière émise par les lampes fluocompacte a progressé ces dernières années, et va encore évoluer. Le consommateur peut ainsi constater une qualité de lumière identique à celle d'une lampe à filament. Cette qualité s'accompagne d'une diminution de la taille des lampes fluocompactes.

² Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Lampes à économie d'énergie : la réalité

Foire aux questions de l'association anglaise de l'éclairage

- **Une fréquence élevée d'allumage et d'extinction réduit la durée de vie des lampes fluocompactes :**

La durée de vie des lampes fluocompactes de substitution n'est plus affectée par la fréquence des allumage/extinction. La norme actuellement requise pour la certification « Energy Recommended » impose 3 000 cycles d'allumages sur 8 000 heures d'essai ; ce qui est largement supérieur à une utilisation domestique normale. Pour certaines applications spéciales, telles que l'éclairage des parties communes d'immeubles géré par détecteurs de présence, certains producteurs proposent des lampes fluocompactes supportant plus de 500 000 cycles et dont la durée de vie atteint 15 000 heures !

- **La taille des lampes fluocompactes domestique est trop importante :**

Les dimensions des lampes fluocompactes de substitution de dernières générations, proposées maintenant par les principaux fabricants, sont réduites. Dans certains cas, elles sont même légèrement plus petites que les lampes à incandescence qu'elles permettent de remplacer. De plus, elles ont maintenant des formes tout à fait comparables à celles des lampes à incandescence classiques.

- **Les lampes fluocompactes doivent être allumées pour plus de 45 minutes, tellement elles consomment d'énergie à l'allumage :**

Il n'y a aucune raison de garder allumée une lampe fluocompacte plus longtemps qu'une lampe à incandescence : elles ne consomment pas plus d'énergie à l'allumage et atteignent leur niveau d'éclairage en 2 à 3 secondes.

- **Les lampes fluocompactes scintillent donnant un effet stroboscopique. J'ai entendu qu'elles s'allumaient et s'éteignaient 50 fois par seconde :**

Les lampes fluocompactes donnent une lumière constante, sans scintillement ni effet stroboscopique. Grâce à leur ballast électronique, elles fonctionnent à haute fréquence, entre 30 000 et 50 000 Hz, bien qu'alimentées par le réseau électrique standard à 50 Hz.

- **Il est impossible de faire varier l'intensité de la lumière des lampes fluocompactes domestique :**

De nouvelles lampes fluocompactes de substitution viennent de sortir sur le marché ; elles fonctionnent sur un interrupteur gradateur standard, ou bien sur un interrupteur standard équipé d'un système de gradation.